

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022 DE LA COMMUNE DE VIANE

L'an deux mille vingt-deux, le onze février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Denis MAFFRE, Maire de la commune de Viane.

Date de convocation : 7 février 2022

Étaient présents : *Eliette BARDY, Marc MADERN, VIALA Nathalie, CHAUDESAIGUES Sophie, CORBIERE Didier, DENIS Christine, POUMAYROL Hervé, Jean-Claude DURAND, , PAGES Kévin.*

*Absents excusés : GILBERT Anne-Lise (procuration à Christine DENIS) , LEROY Catherine ( qui a donné procuration à Eliette BARDY), MONFORT Elisabeth.*

*Absent : DESSOUCHES Alexandre*

*Mme Nathalie VIALA a été nommée secrétaire de séance.*

## **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

Signature d'une convention d'aménagement de bâtiments publics en faveur des chauves-souris dans le cadre du projet éolien de Puech Moncamp	
Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	
Nomination d'un référent Sécurité Routière	
Convention de prestation d'entretien de la Maison de Santé à Viane pour le compte de la CCMLHL	
Constitution de servitude d'utilité publique sur la parcelle AC 236	
Vente parcelle Le SUC à Mme Muriel MAFFRE	
Vente terrain La Métairie Neuve : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 34 2021	
Vente partie de parcelle à M. SYLVAIN GABRIEL	
Confirmation du nombre d'heures effectuées de 1 607 Heures annuels par les agents de la fonction publique.	
Demande de subvention matériel cantine à l'ASP	
Demande subvention DETR : borne incendie Fraysse	
Demande de subvention DETR Ateliers municipaux	
Questions diverses	

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BATIMENTS PUBLICS EN FAVEUR DES CHAUVES-SOURIS DANS LE CADRE DU PROJET EOLIEN DE PUECH MONCAMP**

Le projet éolien de Puech Moncamp, développé par la société ENGIE Green, est situé le long de la ligne de crête entre les Puech de Roucayran et de Moncamp, sur les communes de Espérausses, Berlats et Viane. Après des délibérations favorables des Conseils Municipaux des trois communes en début d'année

2018, des études de faisabilité, parmi lesquelles des expertises environnementales et paysagères, ont été initiées à l'été 2018 par le bureau d'études Artifex. Un mât de mesure visant à confirmer le potentiel éolien du site a également été érigé par ENGIE Green, en septembre 2018.

Suite à ces études, ENGIE propose d'installer des habitats pour la protection des chauve-souris dans des bâtiments publics.

La société ENGIE Green, en accord avec le bureau d'études Artifex, a ciblé les Eglises de Viane et de Fraïsse comme propices à la mise en place de cette mesure.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné ces propositions et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'accepter ces propositions d'aménagement d'accueil pour les chauves-souris, avec une contrepartie financière de 2 600 Euros.
- autorise aussi Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement des bâtiments publics

---

### **Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

**DESIGNE** M. Denis MAFFRE en qualité de membre titulaire et M. Jean-Claude DURAND en qualité de membre suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

---

### **Nomination d'un référent Sécurité Routière**

La préfecture invite la collectivité à désigner un référent communal de sécurité routière au bureau de la sécurité routière de la DDT.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Marc MADERN référent sécurité routière auprès de la Préfecture.

---

### **Convention de prestation d'entretien de la Maison de Santé à Viane pour le compte de la CCMLHL :**

Il est nécessaire de prévoir l'entretien des locaux de la maison de santé à Viane régulièrement depuis l'installation de la Télémédecine.

Proposition de signature avec la CCMLHL d'une convention pour la mise à disposition du personnel communal, à raison de 2 h/ semaine pour l'entretien de la maison de santé à Viane. Voté à l'unanimité

---

### **CONSTITUTION DE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE SUR LA PARCELLE AC 236**

M. Marc MADERN informe le Conseil qu'une canalisation traverse la parcelle AC 236 qui appartenait à la famille BENEZECH. Elle vient d'être vendue. Cette canalisation, en très mauvais état (effondrée par endroit) reçoit le pluvial de la Rue fontaine couverte, Avenue Elisée Gaches ainsi que l'eau de la Fontaine située Place du Docteur Veaux.

En cas de fortes pluies ou inondations, l'eau de cette canalisation inonde les caves des maisons situées de part et d'autre de la maison cadastrée AC 286.

- Autorisation du Conseil pour la création d'une servitude sur la parcelle AC 236 qui n'apparaît dans aucun acte alors que cette canalisation existe et signature de l'acte par M. Marc MADERN.

---

### **Vente parcelle située au SUC à Mme Muriel MAFFRE**

A l'unanimité des membres votant, sauf M. Denis, qui n'a pas pris part à la délibération, Le Conseil confirme la vente de la parcelle créée AC 350, suite au document d'arpentage, d'une superficie de 231 m<sup>2</sup>, à Mme Muriel MAFFRE.

Délégation de signature est donnée à Mme BARDY Eliette, Adjointe au maire pour toutes les pièces du dossier ainsi que l'acte notarié.

---

**Vente terrain La Métairie Neuve :**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 34 2021**

Afin de permettre à Maître GAUCI de réaliser les actes, il convient de préciser à qui sont vendues les parcelles créées suite au document d'arpentage de GO SUD OUEST:

- La parcelle D 797 d'une superficie de 81 ca aux consorts ROULLET (succession DAVY)
- La parcelle D 798 d'une superficie de 57 a et D 799 d'une superficie de 57 a à M. DAVY Eric. (Succession DAVY)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ainsi que l'acte de vente, et rappelle que ces parcelles sont vendues au tarif de 1 e le m<sup>2</sup>.

---

**VENTE PARCELLE FAYDEL**

A l'unanimité des membres votant, sauf M. Jean-Claude DURAND qui n'a pas pris part à la délibération, le Conseil Municipal confirme la vente de la parcelle créée, cadastrée D 800, d'une superficie de 35 ca, au tarif de 1 euro le m<sup>2</sup> et estime la valeur de l'abri situé sur cette parcelle à 1 000 Euros, avec autorisation de signature au Maire de toutes les pièces concernant la vente de ce terrain ainsi que l'acte notarié.

---

**Vente partie de patus au Colombié à M. SYLVAIN GABRIEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Autorise la vente de la parcelle C 594 d'une superficie de 22 m<sup>2</sup>, créée par document d'arpentage, au tarif de 1 euro le m<sup>2</sup> à M. Sylvain GABRIEL
  - Donne délégation de signature à M. Denis MAFFRE pour la signature de toutes les pièces ainsi que l'acte de vente.
  -
- 

**Confirmation du nombre d'heures effectuées de 1 607 Heures annuels par les agents de la fonction publique.**

---

**Demande de subvention matériel cantine**

L'association des Maires nous informe que des crédits peuvent être alloués pour l'achat de matériel de cuisine pour les cantines scolaires qui rentre dans le cadre de la loi EGAlim.

Le Conseil autorise le Maire à positionner un dossier pour l'achat d'un robot et d'un mixer professionnel et du petit matériel.

---

**12 2022 BORNE INCENDIE A FRAYSSE**

La borne incendie de Fraysse ne fonctionne plus et il y a obligation de la remettre en service. Une demande de subvention au titre de la DETR peut être présentée à la Préfecture dans le cadre de défense de lutte contre les incendies :

Plan de financement :

Dépenses : 2 208.79 E H.T

Recettes : DETR : 1 104.39 E

---

## **13- 2022 : PRIORITE 2 : Demande DETR pour l'Aménagement atelier municipal**

### **PLAN DE FINACEMENT**

Dépenses : 9 858.14 €

Recettes : DETR : 4 929.07 ( 50% sollicités)

Département : 1 971.62 (20 % sollicités)

Une demande de subvention pourra être demandée au à l'état au titre de la DETR (50 %) et au Département à hauteur de 20 %.

---

---

#### 1. Questions diverses :

- L'enquête publique pour les éoliennes aura lieu entre mars et mai 2022. Quand la date sera arrêtée, un flyer sera distribué à la population.
- Anniversaire de l'arrêt du petit train cette année. Plusieurs animations sont prévues sur le territoire. Plus de détail après la réunion du 4 mars 2022. Les dates pour cet évènement seront les Journées du patrimoine 16 et 17 septembre 2022. Pour Viane, cela sera sûrement le dimanche.
- Parachutage le 27 mai pour fêter le 80 -ème anniversaire de la création de L'OSS. Il y aura un dépôt de gerbe à la stèle. Pour des raison sanitaires cet évènement est réservé qu'au public local.
- L'embellissement du bloc EDF en face la place de la mairie a été demandé par la mairie et autorisé par Enedis.
- Problème avec la personne qui est au niveau de la base de loisir depuis l'été. Ne veut pas partir. Des administrés se plaignent de ne plus pouvoir se promener sur la base de loisirs.
- La campagne de régulation des pigeons continue. Il serait souhaitable que les personnes arrêtent de les nourrir.
- Probablement début mars sera voté le budget.

La séance est levée à 21h30